



AVERTISSEMENTS AGRICOLES

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

V i g n e

CHAMPAGNE ARDENNE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n° 555 du 21 juin 2006 - 2 pages

Stades

Les conditions particulièrement chaudes qui ont prévalu depuis la semaine dernière ont de nouveau favorisé la croissance active de la végétation. La phase de floraison se poursuit et s'achève, actuellement le stade largement dominant est fin floraison. Le stade nouaison est initié en parcelles précoces. Par rapport à 2005, le stade phénologique moyen à cette date (21 juin) est très proche.

Stades moyens observés :

Chardonnays: stade 25 "fin floraison, 80 % des capuchons floraux tombés" souvent dépassé pour la plupart des parcelles. Le stade 27 "nouaison, les ovaires grossissent et l'ensemble des pièces florales est tombé" est en cours d'acquisition en secteurs hâtifs.

Pinots noirs : également stade 25 "fin floraison" début nouaison imminent ou en cours.

Pinots meuniers : une certaine hétérogénéité demeure suivant les parcelles et secteurs, le stade 23 "pleine floraison" est généralement atteint ou déjà dépassé, le stade 25 est en cours en sites plus hâtifs.

Mildiou

Les orages prévus et enregistrés dès le 14 juin (mercredi dernier), également le 15 puis le 18 juin ont permis de réactiver très sensiblement le risque mildiou. Les hauteurs de précipitations les plus remarquables concernent notamment les secteurs : Avize (près de 45 mm), Epernay, Bouzy, Saint-Thierry... Globalement, la maladie demeure jusqu'à présent bien maîtrisée et assez peu expressive hormis pour les foyers identifiés (surtout Aube, voir bulletins précédents) et également pour des parcelles présentant des symptômes plus ou moins ponctuels. Dans les secteurs concernés par les pluies orageuses des 14-15 juin des sorties de taches sont attendues à partir du 19-20 juin, attention toutefois, des expressions sur grappes (rot gris) sont également possibles avec un différentiel de plusieurs jours en terme de durée d'incubation.

Dernières contaminations relevées par le modèle Milvit:

date	(intensité)	secteur	sorties de taches
14 juin	faible à moy	localisée	19-20 juin
15 juin	moyenne	localisée	20 juin
18 juin	moyenne	localisée	24 juin

Le caractère répétitif de ces contaminations, parfois pour un même secteur (par exemple Bouzy, Charly s/M,...) en cette période très sensible de floraison-nouaison, incite à une vigilance accrue dans ces cas précis.

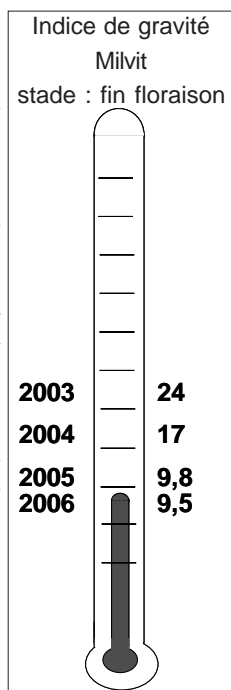
■ **Nos conseils** : les prévisions plus ou moins orageuses pour les jours à venir, nécessitent bien évidemment en toutes situations le maintien d'une protection anti-mildiou de qualité. A ce propos, la qualité de la pulvérisation constitue un élément clef et s'avère généralement plus déterminant que le choix de la spécialité ou du type de produit (dans le respect des conseils édictés, note nationale, Mémo). Gestion des renouvellements, trois typologies peuvent être établies :

- cas général, parcelles saines, très peu ou pas concernées par les récents orages (contaminants) réintervenir à échéance classique selon le type de fongicide (soit 12 ou 14 jours). Toujours anticiper d'une journée (ou deux) en cas d'orages annoncés.

- cas des parcelles situées en secteurs concernés par de fortes précipitations ou encore présentant des taches assez fréquentes et/ou secteurs à risque plus élevé comme l'Aube, maintenir une protection resserrée de 2 jours.

- cas des foyers importants mais spécifiques (localement Bligny, Merreys/A, Celles/O,...), maintenir un délai de renouvellement de 8-10 jours maximum. Respecter les règles d'utilisation des fongicides.

Rognage et fongicides systémiques : l'optimum est de rogner juste avant le traitement pour éviter une déperdition du produit sys-



Mildiou
Risque en hausse, maintenir une protection soignée

Oïdium
Période très sensible, surveillez vos parcelles à risque ne pas relâcher la protection

Tordeuses
attendre le début de vol de 2ème génération

DRAF
Service Régional de la
Protection des Végétaux
Centre de Recherches
Agronomiques
2 esplanade Roland
Garros - BP 234
51686 Reims Cedex 2
Tel: 03.26.77.36.40
Fax: 03.26.77.36.74
E-mail: srpv.draf-
champagne-ardenne@
agriculture.gouv.fr

Imprimé à la station
D'Avertissements
Agricoles de
Champagne Ardenne
Directeur gérant :
M. COLLOT
Publication périodique
C.P.P.A.P n°0905 B 05574
ISSN n°0996-9861
Tarifs : Courrier 79 euro
Fax 75 euro Mail 74 euro
Diffusion en collaboration
avec la FREDONCA
(Art. L252-1 à L252-5 du
Code Rural)

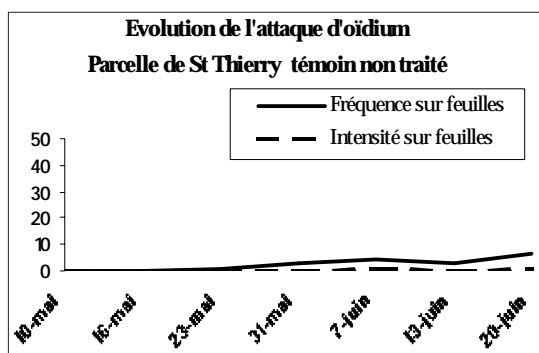
témique. Après traitement le produit migre progressivement vers l'extrémité des rameaux où il y a peu à peu accumulation, tandis que la base du rameau tend vers une sous-concentration. Ce phénomène est maximal 7 jours après traitement en conditions chaudes. Puis le produit rediffuse du haut vers le bas, recolonisant l'ensemble du rameau, entraînant une répartition plus homogène. Ainsi, un rognage réalisé entre 3 et 10 jours après traitement induit la perte la plus importante de produit.

Ceci étant, une bonne gestion des renouvellements en fonction des risques, alliée à une bonne qualité de pulvérisation est plus déterminante dans la hiérarchisation des facteurs de réussite de la lutte anti-mildiou.

Oïdium

Globalement l'ensemble du vignoble présente à ce jour une situation plutôt saine. Cependant, la période de grande sensibilité (floraison-nouaison) incite à la prudence alors que des symptômes foliaires plus ou moins ponctuels ont déjà été détectés en parcelles sensibles (voir précédents bulletins).

La dynamique d'évolution de la maladie est suivie également en conditions non traitées : sur le site d'Avize, la fréquence de feuilles présentant des symptômes atteint 5 % . Sur le site de St Thierry, la fréquence de feuilles touchées atteint 6 %, l'oïdium est également détecté sur quelques inflorescences. La maladie aborde à présent une phase un peu plus expressive (voir graphique ci-dessous).



■ **Nos conseils :** observer l'éventuelle apparition de la maladie dans les parcelles les plus sensibles et souvent concernées au cours de ces dernières années. Maintenir une très bonne protection, en veillant toujours à la qualité de la pulvérisation. Respecter les délais de renouvellement en fonction du type de fongicide utilisé (voir Mémo p°12 à 15).

Brenner

Peu d'évolution depuis notre dernier bulletin. Les taches sur feuilles signalées demeurent bien localisées et souvent très limitées dans certaines parcelles sensibles de l'Aube (Fontette, Noé les Mallets,...). En témoin non traité, la maladie s'exprime également, plusieurs taches par cep par exemple à Sпой (source GDV10). Les projections d'ascospores (spores de contamination) sont à présent plus faibles, à confirmer lors des prochains épisodes pluvieux.

■ **Nos conseils :** assurer encore la protection dans les parcelles sensibles de l'Aube (anti-mildiou ou anti-oïdium homologué brenner).

Botrytis

Pour les parcelles concernées par la lutte chimique, l'intervention prévue au stade 'A' soit 80 % de capuchons floraux tombés a dû être réalisée dans la majorité des situations.

■ **Nos conseils :** quelques interventions en 'A' sont encore possibles à réception dans les parcelles les plus tardives. Reportez vous aux conseils émis dans nos précédents bulletins.

Tordeuses

Le vol annonçant le début de la 2ème génération n'a pas encore débuté qu'il s'agisse de l'espèce cochylis ou eudémis. Pour comparaison, en 2005 les 1ères captures de cochylis correspondaient au 25 juin (29 juin pour l'eudémis). Actuellement, les chenilles les plus âgées préparent la phase de chrysalidation.

On observe actuellement, les premiers glomérules vides. La situation globale de faible infestation précédemment décrite demeure. En cas de doute sur l'espèce présente, l'intérêt de 'disséquer' les glomérules permet de visualiser très facilement la différence entre cochylis et eudémis.

■ **Nos conseils :** les très rares interventions nécessaires ont dû être réalisées, à présent plus aucune intervention ne serait efficace. Attendre nos prochaines informations.

Rappel : dates de traitements obligatoires contre le vecteur de la Flavescence dorée

(scaphoideus titanus) sur la commune de Mareuil le Port :

Les dates d'interventions fixées sont :

- semaine 26 (soit 26-30 juin) pour la 1ère intervention (T1)
- T2 à J+ 12 ou 14 jours (suivant insecticide ci-dessus) soit du 7 au 9 juillet.

Un courrier spécifique et explicatif a été expédié en date du 14 juin 2006 par le CIVC à tous les exploitants concernés de la commune de Mareuil le Port.